

Synthèse sur la réforme des Entreprises Adaptées et le PIC EA

Le contexte du PIC EA

La réforme des entreprises adaptées (EA) – CAP vers l'entreprise inclusive

- actée par la Loi du 5 septembre 2018 « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » vise à **renforcer leur modèle inclusif** en développant l'expression, l'accompagnement et la réalisation du projet professionnel de leurs collaborateurs qui pourra aboutir pour une partie d'entre eux à **une transition professionnelle** vers un autre employeur privé ou public.

La réforme vise **un changement d'échelle** des entreprises adaptées : la cible : **atteindre 50 000 travailleurs handicapés en 2023.**

La proposition du PIC EA

Le PIC EA concerne **les Entreprises Adaptées habilitées aux expérimentations et leurs salariés en CDDT ou en contrat de mission de travail temporaire**, ayant une RQTH et pour lesquels l'EA reçoit une aide au poste de l'Etat. **Les aides du PIC EA ont pour objectif de former les salariés des Entreprises Adaptées vers les Entreprises classiques du secteur privé et public.**

L'Etat a confié à l'Agefiph la gestion et la mise en œuvre du PIC EA pour une durée de 4 ans 2019-2022, prolongée en 2023. Le montant de l'enveloppe financière est de 34,8 millions d'euros.

Une dynamique de transition professionnelle

C'est une réponse accompagnée de proximité du projet individuel de chaque collaborateur sur la **logique du triptyque emploi-formation-accompagnement.**

Les 3 aides du PIC EA

- **L'aide à la formation** consiste à prendre en charge 100% des coûts de la formation (*coût pédagogique, frais d'inscription, certification et frais annexe*), dans la limite d'un plafond de 25 € / heure TTC
- **L'aide à la rémunération** vise à contribuer à la compensation de la rémunération lorsque le salarié est en formation durant son temps de travail.
- **L'aide ingénierie de parcours et de projet** vise à impulser une démarche de conception et d'achat de formations des Entreprises adaptées auprès des organismes de formation afin de les accompagner en vue de la fin du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Synthèse sur les demandes d'aides depuis 2019

On constate **une évolution progressive et croissante** du nombre d'aides déposées par les Entreprises Adaptées depuis 2019.

Le nombre de demandes d'aide formation a évolué de + 544 % avec un nombre de 1058 aides formation et rémunération

Le nombre de demandes d'aide ingénierie a évolué de + 40 % depuis 2019 avec un nombre de 128 aides ingénierie de parcours et de projets

Cette évolution progressive et croissante peut être expliquée par différents facteurs :

- Un écart entre la réforme en 2018 et la mise en ligne des premiers formulaires d'aides en novembre 2019 dont le process a évolué vers un système digitalisé en avril 2022 avec l'ouverture de Démarches simplifiées qui a facilité le dépôt et le suivi des demandes d'aides par les Entreprises Adaptées et le traitement des aides par l'Agefiph.

Les avantages de Démarches Simplifiées :

- La possibilité de démarrer, d'interrompre et de revenir à tout moment sur la demande d'aide, possibilités de sauvegarder une trace de la demande
- La consultation directe des demandes d'aides déposées par les EA.
- La possibilité de discuter librement et directement en ligne avec l'équipe PIC EA.
- La disposition de formulaires complets prêts à instruire pour l'équipe PIC EA : complétude des champs à saisir, complétude des pièces nécessaires à l'instruction et à la mise en paiement

Le PIC EA a été mis en place dans un contexte socio-économique particulier

avec la survenance de la crise sanitaire en 2020 mais qui contrairement à certaines entreprises classiques a permis aux Entreprises Adaptées de capter de nouveaux marchés et ainsi progresser vers les consortiums : consortium textile, automobile et informatique.

La réalisation de deux opérations de mobilisation des Entreprises Adaptées durant l'été 2021 et l'été 2022

par les Délégations régionales de l'Agefiph a permis de faciliter la connaissance des aides du PIC EA et d'engager les Entreprises Adaptées à les solliciter davantage.

Au final sur la période 2019-2022, ce sont près de :

- 1058 aides ont été délivrées auprès des Entreprises Adaptées pour un montant engagé de 15,4 millions d'euros. Les formations
- 4915 entrées en formation
- Une progression des taux d'acceptation et une réduction des délais d'instruction :
 - Un taux d'acceptation de 87% et un délai d'instruction de moins de 3 mois Pour les dossiers formation et rémunération
 - Un taux d'acceptation de 75% et un délai d'instruction de moins de 2 mois pour les dossiers ingénierie de parcours et de projets.

Coté entreprises adaptées, quelques marges de progrès sont encore à réaliser dans le suivi des subventions qu'elles reçoivent pour réduire les délais de versement des aides

Synthèse aides formation, rémunération et ingénierie de parcours et de projet

A quoi et à qui ont servi les aides ?

Typologie des salariés

Les salariés sont en majorité :

- 40% sont des femmes dont l'âge moyen est de 46 ans
- 60% sont des hommes dont l'âge moyen est de 43 ans
- 60% sont en CDDT
- 7% sont en contrat de mission de travail temporaire
- 27% sont en CDI
- 6% en CDD et autres types de contrat : contrat alternance ...

TOP 5 des EA qui ont déposé le plus de dossiers :

5 grands réseaux d'EA totalisent 37% des demandes d'aides : APF, DSI, Logins, AFB et FMS

Les régions les plus représentées en dossiers déposés : 5 régions représentent 52% des demandes d'aides

1. Hauts de France : 26%
2. Nouvelle Aquitaine : 21%
3. Auvergne Rhône-Alpes : 19%
4. Grand Est : 18%
5. Occitanie : 17%

Nature des formations

79% des formations sont qualifiantes, certifiantes, diplômantes ou professionnalisantes

21% des formations relèvent de l'Insertion sociale et professionnelle.

La durée moyenne des formations est de **2,11 mois**. Elle a augmenté de **2,1 points entre 2019 et 2023 (de 1,47 à 3,57 mois)**.

Le plafond de prise en charge de la formation a évolué depuis 2019 passant de 12 € à 25 € de l'heure. Ce taux de prise en charge comprend les coûts pédagogiques, les frais d'inscription et de certification, les frais annexes. **Le coût horaire moyen constaté depuis 2019 est de 24,41 € / heure.**

TOP 10 des grands domaines de formation

- Caces
- Sécurité
- Bureautique
- Habilitations électriques
- Informatique
- Développement personnel
- Remobilisation, techniques de recherche d'emploi
- Couture
- Permis de conduire (hors permis B)
- Formations en langue

Caractéristiques des projets d'ingénierie de parcours et de projets

Le coût moyen constaté est de 5940 € alors que le plafond de l'aide s'élève à 15 750 € HT

67% des dossiers portent un projet d'ingénierie collective (c'est-à-dire un groupe de salariés d'une même Entreprise Adaptée) et 33% sur des projets d'ingénierie individuelle.

L'ingénierie de parcours et de projet peut être réalisée par l'Entreprise Adaptée elle-même : c'est le cas pour 69% des Entreprises Adaptées ou solliciter un prestataire extérieur comme pour 23% d'entre elles. 8% des Entreprises Adaptées ont fait appel pour un même projet à la fois à des compétences internes (RH, Chargés d'insertion...) et à des prestataires.

Synthèse de l'impact du PIC EA : les leviers et les clés du succès

1. Les missions des EA à travers la réforme

Devenir un SAS, un tremplin pour encourager les personnes à aller vers des entreprises classiques : ce sont des entreprises inclusives à fort engagement social et elles doivent être suffisamment forte économiquement et innovante pour être un acteur incontournable du territoire

Comment accompagner les Entreprises Adaptées dans la transition professionnelle des salariés ? Quels sont les besoins et les difficultés des EA ? Quelles sont les bénéfices d'un parcours en EA pour les personnes ?

2. Les leviers

Le PIC EA a été fortement mobilisé lorsque : **Des influenceurs** -des personnalités -du champ politiques, sociales ou économiques, sont présents dans les Entreprises Adaptées au niveau nationale ou régionales. Ces influenceurs ont été particulièrement moteurs dans le développement de la réforme des Entreprises Adaptées et la mobilisation des aides du PIC EA

Le CDDT et les aides du PIC EA ont été mobilisés pour :

- Tester les capacités des salariés, leur faire découvrir de nouveaux métiers, de nouveaux secteurs d'activités et les accompagner dans leur projet professionnel
- S'adosser à une nouvelle activité pour l'entreprise et la pérenniser par la suite

La captation de nouveaux secteurs d'activités, métiers en tension a été un facteur de réussite pour mettre en emploi les salariés en CDDT ou en contrat de mission de travail temporaire

L'ensemble des partenaires de l'éco-système emploi-formation (DREETS, l'Agefiph, Pôle Emploi, Cap Emploi, les employeurs, les financeurs de la formation...) se sont unis pour soutenir

développer le sourcing des candidats, communiquer sur la réforme et le PIC EA et changer le regard sur les Entreprises Adaptées.

La connaissance des dispositifs de formation de droit commun et des modalités de financement de la formation « Comment mieux acheter une formation de qualité ? », la mobilisation de l'offre de services de l'Agefiph (les aides, l'offre de conseil et d'accompagnement...) et des aides du droit commun étaient maîtrisés par les Entreprises Adaptées permettant ainsi de construire des parcours sur mesure, adaptés aux besoins des salariés et des Entreprises Adaptées.

3. Les clés du succès pour devenir une EA experte et réussir sa transformation

- **Accompagnement au changement : Changer le regard sur les Entreprises Adaptées**
 - Pour les salariés et les acteurs du SPE : les EA peuvent être conçu comme un SAS vers l'entreprise classique, un terrain d'expérimentation pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles et se qualifier par le biais d'une formation
 - Pour les Entreprises Adaptées elles-mêmes : la réforme et le PIC EA sont une opportunité pour réussir la transition professionnelle des salariés vers l'entreprise classique
- **Professionaliser les Entreprises Adaptées dans leur achat de formation et l'ingénierie de parcours et de formation**
- **Evolution du droit commun (dispositifs OPCO, Conseils régionaux, Pôle Emploi) pour que les Entreprises Adaptées deviennent une cible prioritaire et autonomes dans un contexte post PIC EA**